

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2009 À 20 HEURES 30



N° 5 - 110 / 2009 : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2010

L'An Deux Mille Neuf, le 8 Décembre 2009

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 8 Décembre à 20 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Madame Christine DEVOISINS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PARMENTIER, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Laurence PUJOL, Michel FOURNIALS, Michel FRANQUES, Pierre DOAT, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFRY, Pierre COSTES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Jean-Marie COUDERC, Robert PAGGI, Noël RAMON, Thierry MALLÉ, Jean-Charles BORGOMANO.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Bernard GILABERT, Françoise LESCURE, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Alain LONG, Patrice MANGIONE, Blandine THUEL, Eliane CARLES.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Monique HUBERT, Patrick GARNIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Dominique BILLET, Paul JUAREZ, Christian CHAMAYOU, Félix TORRÈS, Bruno LADOUCETTE, Philippe HEIM.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Naïma MARENGO, Laure SUDRE, Jean ESQUERRE, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Christian MALGOUYRES, Michel ANDRAL, Francine ALARY, Claude COSTES, Jean-Marc WISNIEWSKI, Benoît DELERIS, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT, Jean MAURIÈS.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 50

Votants (titulaires, suppléants votants) : 40

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 DÉCEMBRE 2009

N° 5 – 110 / 2009 : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2010

Pilote : Finances et budget

Monsieur Jean-Philippe ROQUES, rapporteur,

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

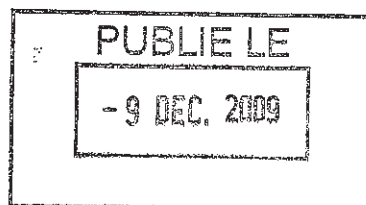
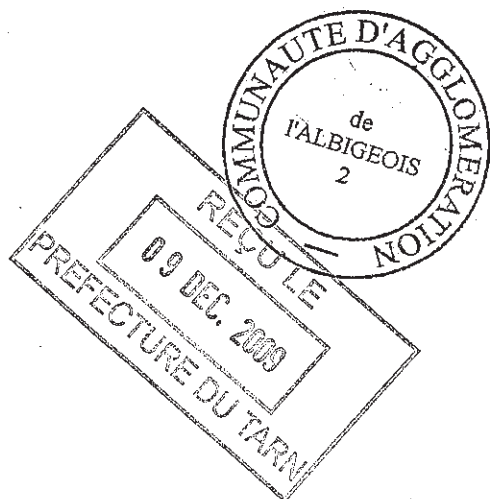
ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ, À L'UNANIMITÉ,

☞ **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu à la suite du rapport de présentation joint en annexe.

Pour extrait conforme,
Fait le 8 Décembre 2009

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE



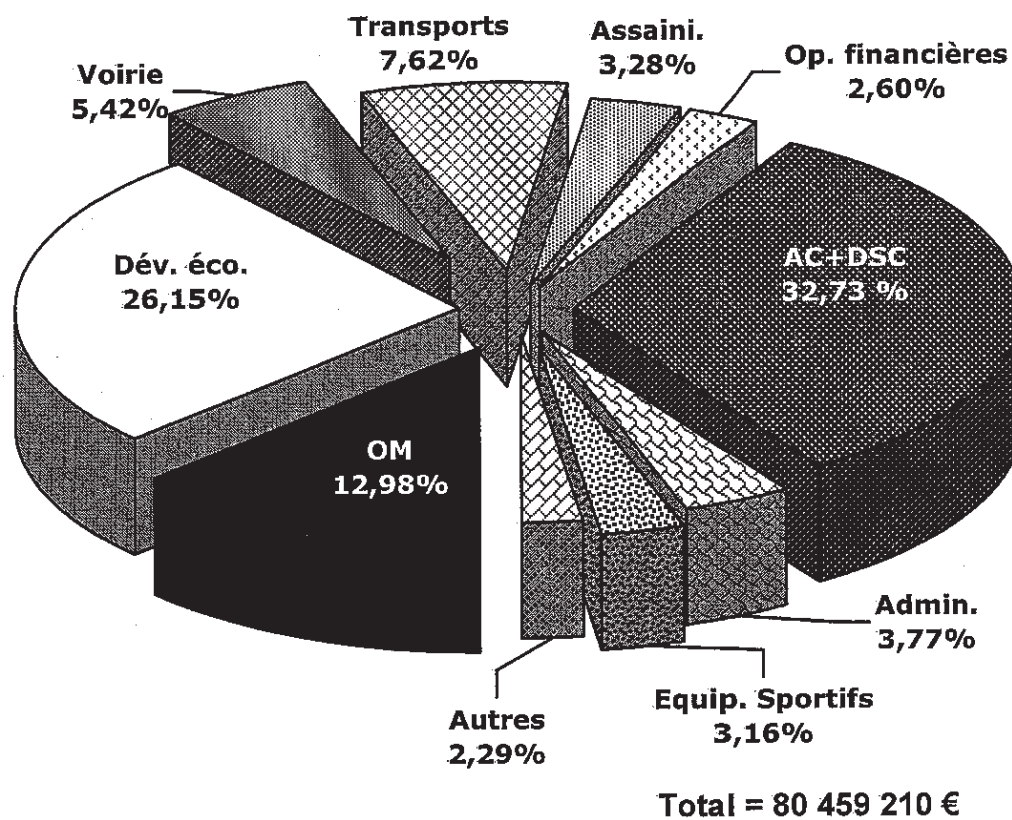
Orientations budgétaires pour 2010

**Éléments en vue du débat organisé
lors de la séance du 8 décembre 2009**

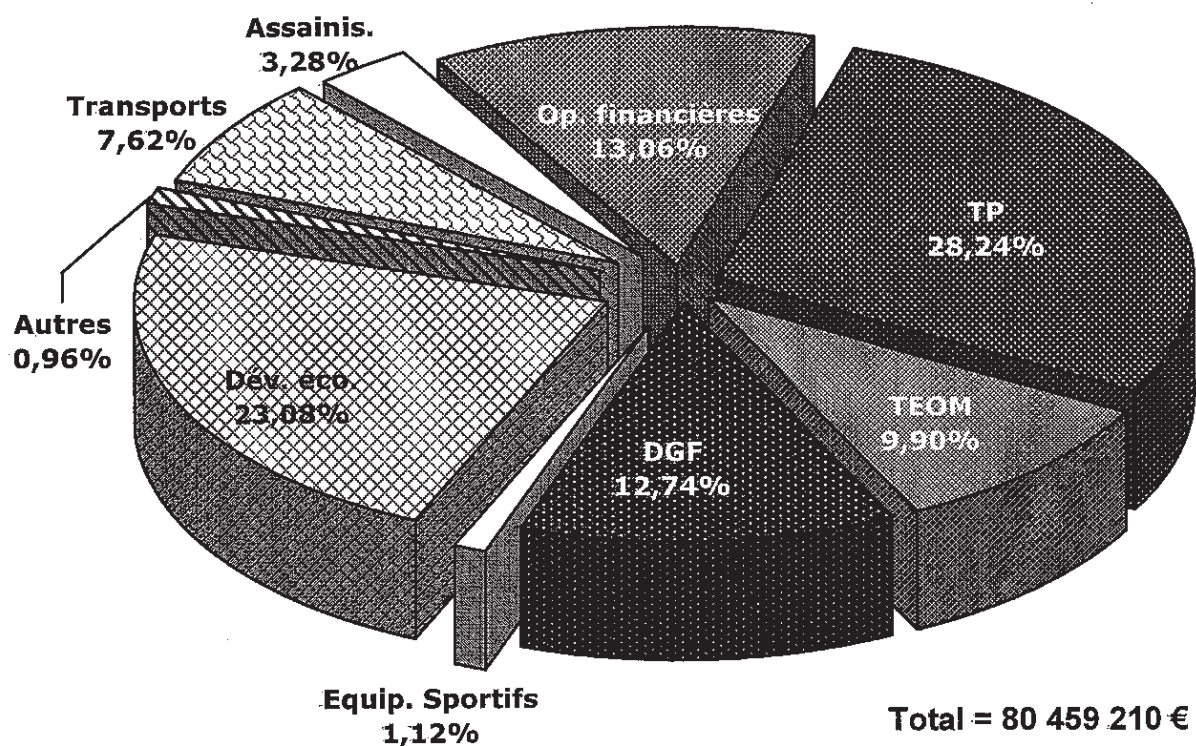


I - RAPPEL : LE BUDGET PRIMITIF DE 2009

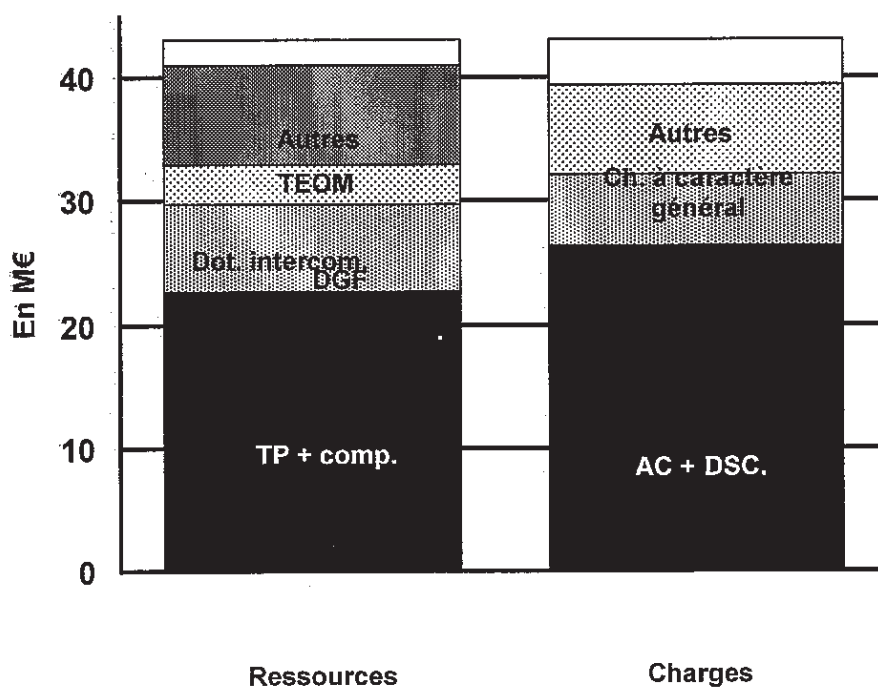
Budget prévisionnel consolidé 2009
Fonctionnement + Investissement
Dépenses



Budget prévisionnel consolidé 2009
Fonctionnement + Investissement
Recettes



Budget général primitif 2009 - Fonctionnement



II - UN ENVIRONNEMENT FINANCIER EN MUTATION PROFONDE

:

L'élaboration du budget 2010 est rendue difficile par l'évolution non connue des grandes recettes de la Communauté d'agglomération : taxe professionnelle, dotation globale de fonctionnement.

Nous savons actuellement que la réforme de la fiscalité locale entraînera un changement majeur pour la principale ressource de la Communauté d'agglomération mais il est impossible d'en apprécier les conséquences à moyen et long terme sur les finances de la Communauté d'agglomération et sur ses capacités futures d'investir.

Du fait de la réforme de la fiscalité locale, la dotation globale de fonctionnement subira elle aussi des modifications importantes dans les années à venir. Toute modification de ses règles d'évolution et de répartition aura un impact direct sur la deuxième ressource de fonctionnement de la Communauté d'agglomération.

Dans une logique de consolidation du potentiel d'intervention de l'agglomération, les élus des 17 Communes membres ont engagé une réflexion en vue de l'élargissement des compétences communautaires.

La prise en compte de nouvelles compétences, si elle est décidée par le Conseil de Communauté, est un élément à prendre en compte pour l'équilibre 2010 qui produira ses effets en matière d'évolution de la DGF à partir de 2012.

III - LES RECETTES :

Le projet de loi de finances, au vu des débats en cours au Parlement, prévoit la modification de la fiscalité locale et la disparition, dès 2010, de **la taxe professionnelle**.

Cependant, la mise en œuvre au niveau des collectivités locales sera effective en 2011. Pour 2010 serait prévu le versement par l'Etat d'une compensation relais calculée sur les bases 2010 et au taux voté en 2008 de taxe professionnelle.

Le taux de référence de taxe professionnelle de l'agglomération sera donc 22,30%.

Le montant de la taxe professionnelle en 2009 (hors rôles supplémentaires) a été de 22 028 097 €. Les prévisions sur les "dominants", c'est-à-dire les entreprises ayant plus de 25 000 € de bases de TP, donnent une augmentation de près de 6 %.

Il serait raisonnable de prévoir une augmentation de 1 000 000 € de la "taxe professionnelle" en 2010, 23 000 000 €.

Les compensations de taxe professionnelle, en baisse du fait des règles qui les régissent, sont estimées comme suit :

- France Télécom : 450 000 €

- perte de bases TP : 379 000 €
- part recettes TP : 440 000 €

A l'heure actuelle, il est impossible de faire des projections des recettes fiscales après 2010 compte tenu du fait que le projet de loi de finances 2010 ne sera adopté qu'en fin 2009 et que certains parlementaires parlent de possibles adaptations en 2010. Pour autant, les premières hypothèses énoncées par l'Etat font valoir a minima **une garantie pour 2011** du niveau de ressources de taxe professionnelle mais sans que l'on puisse, à ce jour, savoir quelle sera l'année de référence.

Dans l'état actuel des discussions sur le projet de loi de finances pour 2010, les estimations pour **la dotation globale de fonctionnement** sont les suivantes :

- La dotation d'intercommunalité :

Du fait du mécanisme de garantie, le montant estimé de la dotation d'intercommunalité pour 2010 serait sensiblement équivalent à celui de 2009, soit 3 367 000 €.

Le maintien du montant de la dotation d'intercommunalité est lié à l'application du mécanisme des fonds de concours décidé par la Communauté d'agglomération en lieu et place de la dotation de solidarité communautaire, lequel entraîne une légère augmentation du coefficient d'intégration fiscale (CIF). Cette évolution du CIF permet le maintien de la dotation d'intercommunalité au niveau de celle de l'année précédente. Une évolution à la hausse de cette dotation ne pourra être obtenue que sur la base d'un CIF supérieur à 24 % ; le CIF 2009 de l'agglomération est de 16,89 %.

- La dotation de compensation :

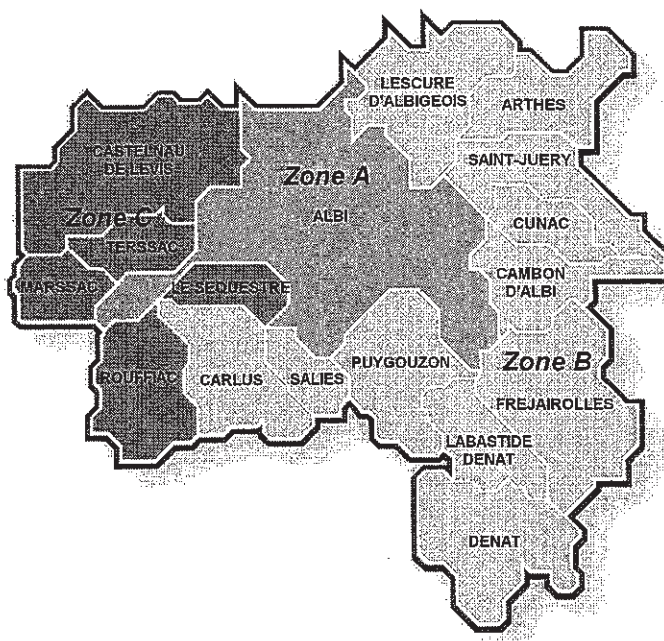
Le montant de la dotation de compensation est estimé au même montant perçu en 2009, soit 6 987 000 €.

Le montant global de la DGF 2010 est donc estimé à 10 354 000 €.

Il convient de noter que les recettes estimées de taxe professionnelle et de DGF (36,5 M€) sont neutralisées par le reversement de fiscalité aux communes membres (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire, soit 26,5 M€ prévus).

Le Conseil communautaire a décidé, lors de sa séance du 27 septembre 2005, l'institution du zonage de perception de la **TEOM** ainsi que du dispositif de lissage des taux jusqu'en 2015.

Les zones de perception sont les suivantes :



Les taux 2009 de TEOM ont été fixés comme suit :

- zone A :	
+ Albi :	10,79 %
- zone B :	
+ Arthès :	10,02 %
+ Cambon d'Albi :	10,40 %
+ Carlus :	11,11 %
+ Cunac :	10,67 %
+ Dénat :	10,25 %
+ Fréjairolles :	10,69 %
+ Labastide-Dénat :	11,50 %
+ Lescure d'Albigeois :	10,66 %
+ Puygouzon :	9,71 %
+ Saint-Juéry :	10,45 %
+ Saliès :	13,75 %
- zone C :	
+ Castelnaud de Lévis :	13,55 %
+ Le Séquestre :	8,15 %
+ Marssac-sur-Tarn :	9,89 %
+ Rouffiac :	8,23 %
+ Terressac :	8,96 %

Les taux 2010 de TEOM seront fixés avant le 31 mars 2010 conformément au processus d'harmonisation progressive des taux engagé à l'horizon 2015 et en fonction de l'évolution des dépenses de collecte et de traitement des ordures ménagères telle que décrite plus loin.

Concernant l'assainissement collectif, le programme d'investissement de près de 27 millions d'euros, lancé en 2005, se poursuit avec pour objectif l'ouverture de la nouvelle station d'épuration de la Madeleine au deuxième semestre 2010.

Compte tenu de ces investissements, indispensables pour répondre à une réglementation de plus en plus stricte et à une évolution importante de la population concernée par le traitement collectif des eaux, la redevance est réajustée au fil des ans en fonction de l'avancée des travaux.

Pour 2010, la redevance d'assainissement sera composée d'une part dite "réseau structurant et traitement" et, après transfert de la compétence des réseaux de collecte, d'une part équivalente à l'actuelle part "communale".

Concernant les transports urbains, la dernière phase de restructuration du réseau de transports urbains, mise en place début septembre 2008, se traduit par un accroissement du nombre de kilomètres parcourus (vraisemblablement 1 200 000 km en 2009) et un renforcement du nombre d'agents de conduite (61 à fin 2008).

Le versement transport, fixé depuis novembre 2008 au taux de 0,60 %, aura un montant d'environ 3 100 000 € en 2009 comme prévu au budget primitif. Aussi, compte tenu de la poursuite des investissements nécessaires à l'évolution du réseau de transports urbains, le soutien du budget général sera nécessaire.

Les recettes de l'agglomération seront constituées pour 2010, après mise en œuvre effective des transferts de compétences, sur la base de l'ensemble des tarifs communaux concernés et constatés au 31 décembre 2009.

IV - LES DEPENSES

⋮

1 - LE FONCTIONNEMENT

Tout comme les années précédentes, l'objectif est de maîtriser les dépenses de fonctionnement pour maintenir les marges de manœuvre nécessaires à la réalisation des programmes d'investissement.

Cet objectif de maîtrise ne pourra cependant pas être assuré sur les budgets soumis à une forte pression :

- évolution des coûts de traitement des ordures ménagères,
- évolution des coûts de carburants (transports urbains, collecte des ordures ménagères).

L'état de la préparation du budget 2010 ne permet pas actuellement de donner les prévisions d'évolution des dépenses de fonctionnement. Les services sont mobilisés sur les recherches d'optimisation de tous les coûts de fonctionnement. Des tendances se dégagent cependant.

Le principal poste de dépenses du budget général en fonctionnement est **l'attribution de compensation** constituée par le montant des versements de fiscalité aux communes membres après déduction des coûts des charges transférées. L'évolution de ce poste de dépenses sera liée aux transferts de compétences décidés, s'il y a lieu, pour 2010.

Le montant de la **dotation de solidarité communautaire** de 2009 a été fixé à 750 000 €. Il a été affecté aux communes sous forme de fonds de concours. Il en sera de même pour 2010 ; son montant prévisionnel sera proposé à 750 000 € et son montant définitif ainsi que sa répartition par commune seront fixés en cours d'année au vu de l'exécution du budget 2010 et du programme d'actions communautaires décidé par le Conseil.

Un point particulier doit être fait sur la **collecte et le traitement des ordures ménagères**. En effet, ce secteur va connaître en 2010 une évolution des coûts et une baisse des recettes significatives.

Outre les dépenses prévues en investissement et qui pèseront sur le fonctionnement en 2011, la taxe générale sur les activités polluantes va augmenter au rythme prévu par le Grenelle de l'environnement, les recettes d'Eco-emballages et de ventes de matières vont diminuer ou disparaître, le SITOMA va continuer à constituer des réserves de trésorerie obligatoires pour l'entretien du site pendant 30 ans. Tous ces éléments vont devoir être intégrés lors des calculs sur le montant de la TEOM en 2010 et les années suivantes.

Un travail spécifique d'ingénierie financière sera conduit pour lisser au maximum les hausses attendues.

2 - L'INVESTISSEMENT

L'année 2010 verra la poursuite d'opérations d'équipement importantes pour le développement de l'agglomération en particulier dans les secteurs économique et de l'assainissement. Ainsi le lancement de la construction de l'Hôtel d'entreprises tertiaires sur le Parc scientifique et technologique de la zone d'activités Albi InnoProd est-il prévu. En outre, la fermeture prévue du centre d'enfouissement technique de Ranteil rendra nécessaire la construction d'une station de transfert des ordures ménagères qui sera mise à disposition du SITOMA. Cet effort d'investissement sur la compétence "collecte et traitement des ordures ménagères" sera complété par le lancement d'un programme de rajeunissement du parc des bennes à ordures ménagères ainsi que la poursuite d'installation de conteneurs enterrés et du programme de conteneurisation.

A la suite de la réalisation de la mise en voie express de la RN 88 de Marssac à Albi et du doublement de la rocade jusqu'à la route de Castres, les décisions récentes d'achever le doublement de la rocade et de réaliser les équipements de sécurité de la RN 88 sur la commune de Lescure vont entraîner un effort financier important de la Communauté d'agglomération, de l'ordre de 18 M€ sur une durée estimée à 4 ans.

En matière de transports urbains, la modernisation du réseau nécessitera des aménagements en termes de mobilier urbain et de système de billetterie

harmonisé avec les AOT Région et Département ainsi que la poursuite du renouvellement du parc des bus.

L'installation des services communautaires sur un site technique approprié sera toujours prise en compte en 2010. Pour cela, une attention particulière sera portée à la constitution de réserves foncières en cas d'opportunité.

V - L'EMPRUNT :

Sur le **budget général**, l'état de la dette n'a pas évolué depuis 2003 et est toujours constitué d'emprunts antérieurs à la Communauté d'agglomération qui lui ont été transférés pour un montant de 10 M€ . Ces emprunts présentent actuellement un risque faible.

Le niveau de l'emprunt est à ce jour de 105 € par habitant (source BP 2009) ; ce qui représente un endettement très inférieur à la moyenne nationale des intercommunalités qui était de 263 € par habitant en 2007.

Sur le **budget annexe Assainissement collectif**, 16 emprunts ont été transférés à la Communauté d'agglomération. Le capital restant dû au 1er janvier 2009 était de 7,66 M€, y compris l'emprunt consolidé fin 2008. Tous sont à taux fixe.

Un emprunt a été transféré de la Ville d'Albi en 2008, pour un montant de 672 602 €, dans le cadre de l'opération de raccordement des effluents du Séquestre au réseau d'assainissement d'Albi. Cet emprunt a un taux de 2,90 % pendant 5 ans et de 4 % maximum sur la durée totale (15 ans).

Un emprunt à deux phases, dont une phase de mobilisation, a été contracté en janvier 2008. 6,5 M€ ont été consolidés en fin 2008 à un taux de 3,95 %, sur 25 ans. En fin 2009, une nouvelle consolidation sera effectuée pour couvrir le déficit cumulé d'investissement.

Sur le **budget Transports urbains**, l'emprunt, d'un montant de 2 M€, est à taux fixe (4,45 % sur 10 ans). Compte tenu du niveau des investissements retenus pour 2010, un nouvel emprunt pourra être nécessaire. Il en sera de même pour les **zones d'activités**.

Depuis la création de la Communauté d'agglomération, la gestion de la trésorerie a permis de limiter au maximum le recours à l'emprunt. Le résultat de cette gestion globalisée de la trésorerie sur l'ensemble des budgets peut être estimé à 216 000 € d'intérêts non payés en 2009. Ce travail sera poursuivi en 2010.